

1. Identification

Identificateur de produit	ZRC and Galviline Cold Galvanizing Compounds - Aérosol
Autres moyens d'identification	
Code du produit	10000, 20010
Usage recommandé	Protection du fer et de l'acier contre la corrosion.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fournisseur/fabricant	ZRC Worldwide
Adresse	145 Enterprise Drive, Marshfield, MA 02050
Téléphone	781-319-0400
Téléphone d'urgence (CHEMTREC)	703-527-3887 CCN15781
E-mail	info@zrcworldwide.com

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les gaz. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter une protection oculaire/ faciale.

Intervention

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/ Consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Zinc		7440-66-6	40 - 50
Acétone		67-64-1	15 - 25
Propane		74-98-6	5 - 15
Méthyléthylcétone		78-93-3	5 - 10
N-Butane		106-97-8	3 - 8
Oxyde de zinc		1314-13-2	≤ 2

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Ingestion	Peu probable en raison de la forme du produit. Rincer la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Provoque une sévère irritation des yeux. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible).

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques. Mousse. Extincteur de classe B.
Agents extincteurs inappropriés	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler. Un ruissellement d'eau peut nuire à l'environnement.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recueillir le produit répandu. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Ramasser à la pelle l'absorbant usé dans des fûts ou autres récipients appropriés. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les gaz. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3	
	TWA	750 ppm 1200 mg/m3	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	500 ppm 885 mg/m3	
	TWA	300 ppm 590 mg/m3	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	200 ppm 10 mg/m3	Respirable.
	TWA	2 mg/m3	Respirable.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	TWA	50 ppm	Respirable.
	STEL	10 mg/m3	
	TWA	2 mg/m3	Respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm	
	TWA	500 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	2380 mg/m3	
		1000 ppm	
	TWA	1190 mg/m3	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	500 ppm	
		300 mg/m3	
	TWA	100 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)		150 mg/m3	Fumées.
		50 ppm	
	STEL	10 mg/m3	
	TWA	5 mg/m3	
		10 mg/m3	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	2 mg/l	MEK	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Éviter tout contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées.
Protection de la peau	
Protection des mains	En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés. On recommande des gants en néoprène.
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Se laver les mains après utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide gris.
État physique	Gaz.
Forme	Aérosol - liquide sous pression.
Couleur	Gris.
Odeur	Hydrocarbure.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	202 °C (395.6 °F)
Point d'éclair	< -7.0 °C (< 19.4 °F) Tag vase ouvert
Taux d'évaporation	> 1 AcBu (Acétate de n-butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Gaz inflammable.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	1.1
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	12.8
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	50 mm Hg (21°C / 70°F)
Densité de vapeur	> 1 (24°C / 77°F)
Densité relative	1.2
Solubilité	
Solubilité (eau)	Légèrement soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Masse volumique apparente	10.01 lb/gal
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV	< 30 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Éviter le contact avec les acides et les alcalis. Agents comburants forts. Eau.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de zinc. CO, CO ₂ , divers gaz d'hydrocarbures. Au contact d'acides, dégage de l'hydrogène gazeux inflammable.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Contact avec la peau	Le contact prolongé ou répété peut causer un dessèchement et une irritation de la peau.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes comprennent démangeaisons, brûlures, rougeurs et déchirures des yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.
-----------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 20 ml/kg
Inhalation		
CL50	Rat	50 mg/l, 8 heures
Orale		
DL50	Rat	5800 mg/kg
Zinc (CAS 7440-66-6)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	630 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Non classé.
Sensibilisation cutanée	Non classé.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
Acétone (CAS 67-64-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Une accumulation dans les organismes aquatiques est prévisible .

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 100 mg/l, 96 heures
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)			
Aquatique			
Crustacés	CL50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.098 mg/l, 48 heures
Zinc (CAS 7440-66-6)			
Aquatique			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	0.068 mg/l, 48 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible pour ce produit.		
Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau			
Acétone (CAS 67-64-1)			-0.24
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)			0.29
Mobilité dans le sol	Le produit est légèrement soluble dans l'eau.		
Autres effets nocifs	Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Code des déchets dangereux	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F D003 : Déchet de matière réactive

Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale.
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	Aérosols, inflammables
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.2
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Non disponible.
Dangers environnementaux	Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non disponible.

IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, flammable
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Label(s)	2.1
Packing group	Not available.
Environmental hazards	Yes
ERG Code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS, flammable
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	Not available.
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Informations générales Une exemption de quantité limitée peut s'appliquer.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada. COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation.

LCPE 1999. Environnement Canada, et ses modifications

Acétone (CAS 67-64-1)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Acétone (CAS 67-64-1)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Zinc (CAS 7440-66-6)

Règlements sur les précurseurs

Acétone (CAS 67-64-1)

Classe B

Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)

Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Zinc (CAS 7440-66-6)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 12-Juin-2017

Date de la révision -

Version n° 01

Autres informations HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Liste des abréviations
CL50 : concentration létale, 50 %.
DL50 : dose létale, 50 %.
STEL : Valeur limite d'exposition à court terme.
TWA : Moyenne pondérée en temps.

Références

ESIS (Système européen d'information sur les substances chimiques)
HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
ACGIH
EPA : Base de données AQUIRE
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques
s HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle
GOST 30333-2007 - Passeport de sécurité pour la production de produits chimiques. Exigences générales
JIS Z 7252:2009 Classification des produits chimiques selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) »
JIS Z 7253:2012 Communication des risques sur les produits chimiques selon le SGH – étiquetage et fiche de données de sécurité (FDS)
Lignes directrices du SGH de la JCIA (Japan Chemical Industry Association), juin 2012

Avis de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012. Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.